

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

BILAN ARRÊTÉ EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Exprimé en dinars tunisien

Actifs	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>		6 188 111	6 105 440
Moins: Amortissements		(4 725 035)	(4 494 952)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	1	1 463 076	1 610 489
<i>Immobilisations financières</i>	2	21 471 648	20 040 735
Moins: Provisions		(3 693 533)	(2 693 533)
Total Immobilisations financières		17 778 115	17 347 202
<i>Autres actifs non courants</i>		-	5 329
Total des actifs non courants		19 241 190	18 963 020
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	3	248 565 696	235 105 882
Moins: Provisions & Agios réservés	4	(15 614 897)	(18 266 684)
<i>Autres actifs courants</i>	5	4 122 394	3 517 907
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	6	4 962 436	10 098
Total des actifs courants		242 035 629	220 367 202
TOTAL DES ACTIFS		261 276 819	239 330 222

BILAN ARRÊTÉ
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
 Exprimé en dinars tunisien

Capitaux Propres & Passifs	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres			
<i>Capital social</i>		15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>		1 500 000	1 500 000
<i>Réserves Fonds Social</i>		17 117	464
<i>Réserves Pour Réinvestissements exonérés</i>		21 928 075	21 093 819
<i>Résultats Reportés</i>		1 807 697	201 150
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 252 889	37 795 433
Résultat de l'exercice		6 318 225	4 770 803
Total des capitaux propres avant affectation	7	46 571 114	42 566 236
<i>Provisions Pour Risques et Charges</i>			-
<i>Emprunt Obligataire</i>		-	
<i>Fonds de Garantie</i>		37 307 770	35 696 602
<i>Passifs liés aux obligations IDR</i>		560 038	
Total des passifs non courants	8	37 867 808	35 696 602
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	9	31 544 003	30 819 675
<i>Autres passifs courants</i>	10	10 608 023	9 705 846
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	11	134 685 871	120 541 862
Total des passif courants		176 837 897	161 067 384
TOTAL DES PASSIFS		214 705 705	196 763 986
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		261 276 819	239 330 222

Etat Des Engagements Hors Bilan
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
Exprimé en dinars tunisien

Désignations	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements Données	1 659 713	2 727 034
Affacturage Import	1 659 713	2 727 034
Engagements Reçus	13 634 685	15 557 335
Garanties Réelles	10 495 680	11 288 330
Garanties Financières	699 005	699 005
Affacturage Import	2 440 000	3 570 000

ÉTAT DE RÉSULTAT
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
 Exprimé en dinars tunisien

		31 décembre 2023	Données Retraitées 31 décembre 2022	Données publiées 31 décembre 2022
	Note			
Revenus d'Affacturage				
Commissions d'Affacturage	12	8 303 804	7 000 298	7 000 298
Produits Financiers de Mobilisation	13	22 286 918	17 755 640	17 755 640
Autres Produits Financiers de Placement		193 919	425 367	425 367
Total des Produits d'Exploitation		30 784 641	25 181 305	25 181 305
Charges Financières nettes	14	(12 459 074)	(8 949 040)	(8 949 040)
Total des Charges d'exploitation		(12 459 074)	(8 949 040)	(8 949 040)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		18 325 567	16 232 265	16 232 265
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		(1 273 131)	(1 458 148)	(1 458 148)
Dotations		(5 714 344)	(1 897 286)	(1 897 286)
Reprises		4 441 213	439 138	439 138
Provisions Nettes pour dépréciation des titres		(1 000 000)	(664 533)	*
Autres Produits d'exploitation	15	122 761	122 920	122 920
Frais du Personnel	16	(5 271 251)	(5 386 535)	(5 386 535)
Frais Généraux	17	(1 770 783)	(2 097 206)	(2 097 206)
Amortissement et Provisions	18	(321 084)	(350 870)	(1 015 403) *
Total Autres Charges & Produits		(9 513 488)	(9 834 371)	(9 834 371)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 812 079	6 397 894	6 397 894
Impôt sur les bénéfices*	19	(2 270 190)	(1 627 091)	(1 627 091)
Contribution au Budget de l'Etat		(223 664)		
Résultat net de l'exercice		6 318 225	4 770 803	4 770 803

**Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf Note Changement de présentation)*

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
 Exprimé en dinars tunisien

Désignations	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		642 364 102	511 434 779
Financement des adhérents		(615 385 050)	(537 983 492)
Encaissements provenant des crédits à court terme	20	477 414 228	410 681 985
Remboursement des crédits à court terme	21	(451 239 959)	(381 802 999)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	22	(12 456 256)	(11 275 214)
Intérêts payés	23	(11 806 548)	(8 137 298)
Revenus des placements		548 218	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		29 438 735	(17 082 239)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	(161 048)	(226 378)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations		57 000	83 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	25	(3 000 075)	(3 000 000)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières	26	1 276 250	1 356 825
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 827 873)	(1 786 553)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 213 115)	(2 208 959)
Encaissements emprunts			
Remboursement emprunts	27	(1 290 000)	(1 290 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(3 503 115)	(3 498 959)
Variation de trésorerie		24 107 747	(22 367 751)
Trésorerie au début de l'exercice		(34 921 161)	(12 518 065)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28	(10 813 414)	(34 885 816)
Variation de trésorerie		24 107 747	(22 367 751)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

1 Présentation et principes

1.1- Présentation de la société

Union de Factoring "UNIFACTOR" est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit Tunisien le 27 Avril 2000. Son siège social, est sis à Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis.

L'activité de la société est régie par la loi n° 201648 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements Financier.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de factoring au sens de l'article 8 de la loi 201648.

Initialement son capital social était de 6.000.000 D divisé en 1 200 000 actions de nominal de 5 D. Il a été augmenté successivement de 4.000.000 D par l'émission de 800.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 novembre 2006 et de 5.000.000 D par émission de 1.000.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'AGE tenue le 12 mars 2010. Ainsi, son capital actuel s'élève 15.000.000 D divisé en 3.000.000 actions de nominal de 5 D.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2023, comme suit :

Actionnaires	Nombre Actionnaire	Nombre d'Actions	Montant EN D	% du capital
Actionnaires tunisiens	28	3 000 000	15 000 000	100,00%
Personnes morales	19	2 453 076	12 265 380	81,77%
Ayant 3% et plus	11	2 147 246	10 736 230	71,57%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	274 630	1 373 150	9,15%
Public ayant au maximum 0,5%	3	31 200	156 000	1,05%
Personnes physiques	9	546 924	2 734 620	18,23%
Ayant 3% et plus	4	490 892	2 454 460	16,36%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	56 000	280 000	1,87%
Public ayant au maximum 0,5%	3	32	160	0,00%
Actionnaires étrangers	0			0,00%
Total	28	3 000 000	15 000 000	100%

Les principaux actionnaires détenant plus de 5% sont les suivants :

N°	Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre	Participation	
			Montant	en %
1	B N A	375 000	1 875 000	12,50%
2	A T L	340 000	1 700 000	11,33%
3	Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
4	CARTE VIE	229 330	1 146 650	7,64%
5	A T B	209 243	1 046 215	6,97%
6	Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
7	SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Déclaration de conformité

Les états financiers d'UNIFACTOR, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 9124 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

UNIFACTOR applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières IFRS. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

UNIFACTOR considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptable Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

La valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage

La valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage

Le produit net d'affacturage PNA

Le résultat d'exploitation

Le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée Année	Taux
Logiciel métier et Autres Logiciels	3 et 5	33% et 20%
Bâtiment	20	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

- **Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 9124 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0 Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1 Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cashflow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal entre 90 à 180 jours.

Classe 3 Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision additionnelle

La provision additionnelle prévue par la circulaire 201321 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour en classe 4 est supérieur ou égal à 8 ans.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

Des agios réservés ;

Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements bancaires ;

Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire N° 9124.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Provision collective

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes 0 et 1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes (secteur d'activité) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 février 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette analyse et consiste dans:

- La détermination pour chaque groupe de contreparties d'un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur.

Au vu des très faibles taux de migrations observés sur l'historique de la société. UNIFACTOR, dans le calcul de la provision collective, les taux de migration moyens sont majorés par les écarts types standard au lieu des majorations préconisées par la circulaire.

Cette méthode a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie. Eu égard aux spécificités de l'activité de Factoring (délais moyens de Financements inférieurs à 90 jours et quasi-absence de la notion de risques latents),

- La détermination par la suite du taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à 2023 à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties.

Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la Banque Centrale de Tunisie.

Eu égard aux spécificités de l'activité de Factoring (délais moyens de Financements inférieurs à 90 jours et quasi-absence de la notion de risques latents).

La BCT a agréé l'application du taux historique de provisionnement moyen au lieu du minimum exigé par la circulaire.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres. L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du total des revenus d'affacturage brut toutes taxes comprises.

Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Rubriques de résultat	31 décembre 2022	Retraitements	31 décembre 2022 retraité	Commentaires
Provisions Nettes pour dépréciation des titres	-	(664 533)	(664 533)	Reclassement des dotations aux provisions sur les titres dans une rubrique séparée qui étaient présentées au niveau de la rubrique amortissements et provisions.
Amortissement et Provisions	(1 015 403)	664 533	(350 870)	

Autres impôts et taxes :

UNIFACTOR est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

La taxe sur les établissements industriels et commerciaux T.C.L, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

2 – Notes Détaillées

2.1- Le Bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique Logiciels métier et autres. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs. Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Elles totalisent, au 31 décembre 2023, une valeur nette comptable de **1 463 KD** contre **1 610 KD** au 31 décembre 2022. Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

NOTE 1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Désignations	Taux Amort	Valeurs Brutes				Amortissements				U : D Valeur Comptable Nette
		Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Fin Exercice	Début Exercice	Dotations Exercice	Cessions	Fin Exercice	
Immobilisations Incorporelles										
Logiciel Métier :		1 407 726		0	1 407 726	1 407 726		0	1 407 726	
Logiciel PROFACTOR	33%	90 000	0	0	90 000	90 000	0		90 000	0
Logiciel AQUARIUS	20%	1 317 726	0	0	1 317 726	1 317 726			1 317 726	0
Autres Logiciels	33%			0					0	
Logiciel Bureautiques :	33%	421 184	15 265	0	436 449	331 897	48 518		380 415	56 034
Immobilisations Incorporelles en cours									0	
Sous Total Immobilisations Incorporelles		1 828 910	15 265	0	1 844 175	1 739 623	48 518	0	1 788 141	56 034
Immobilisations Corporelles										
Bâtiment siège	5%	2 204 841	0	0	2 204 841	1 104 067	110 242	0	1 214 309	990 532
Matériel de transport	20%	718 026	123 012	91 000	750 038	393 855	108 022	91 000	410 877	339 161
Agencement & installations générales	10%	322 058	12 703	0	334 761	277 665	15 654		293 319	41 442
Mobilier & matériel de bureau	10%	161 238	6 791	0	168 029	150 037	4 352		154 389	13 640
Matériel informatique	33%	870 367	15 900	0	886 267	829 705	34 295		864 000	22 267
Sous total immobilisations corporelles		4 276 530	158 405	91 000	4 343 934	2 755 329	272 565	91 000	2 936 894	1 407 042
Total immobilisations corporelles		6 105 440	173 670	91 000	6 188 111	4 494 952	321 083	91 000	4 725 035	1 463 076

Note 2 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **17 778 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **17 347 KD** au 31/12/2022.

U : D

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participation Capital Risque ATD SICAR	9 754 975	11 884 175
Participation Capital Risque SICAR INVEST	2 156 000	2 156 000
Participation Capital BBM	2 500 000	2 500 000
Participation Capital PROINJECT	3 000 000	3 000 000
Participation Capital GIPA	3 000 075	
Provision P Dépréciation Part & Créance liée	-3 693 533	-2 693 533
Participation Emprunt National 2021	500 000	500 000
Cautionnements Versés	560	560
Placement Epargne IDR	560 038	
Total	17 778 115	17 347 202

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD, à la Sicar Invest ou des prises de participation directes, se dressent comme suit :

U : D

FG-SICAR/- Participations Directes	FG	Les participations	Encours	Cumul Provisions	Dotations Prov	Cumul Provisions	VCN
			31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	
Sicar Invest	FG 2013	NITROKYM	0	0	0	0	0
	FG 2013	TUNISIE PHARMA	230 000	0	0	0	230 000
	FG 2013	BRIQUETERIE BMZ	690 000	690 000		690 000	0
	FG 2014	LE RACCORDEMENT	236 000	236 000	0	236 000	0
	FG 2014	COMPLEXE TLILI DE PRODUCTION AVICOLE	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
		Total Sicar Invest	2 156 000	926 000	1 000 000	1 926 000	230 000
ATD Sicar	FG 2007	CTIIA	220 000	220 000		220 000	0
	FG 2007	NOUVA POULE	83 533	83 533		83 533	0
	FG 2015	METAL SERVICE CENTER MSC	0	0	0	0	0
	FG 2016	PROMOCHIMICA	1 464 000	1 464 000		1 464 000	0
	FG 2017	Société Tunisco	637 300	0	0	0	637 300
	FG 2018	SOTUVER GLASS INDUSTRY	1 960 000	0	0	0	1 960 000
	FG 2018	SOTUVER GLASS INDUSTRY	2 120 000	0	0	0	2 120 000
	FG 2020	METAL SERVICE CENTER MSC	2 195 100	0	0	0	2 195 100
		Total ATD Sicar	8 679 933	1 767 533	0	1 767 533	6 912 400
Participations Directes	2021	Briqueterie BIR MCHARGUA - Groupe Poulina	2 500 000	0	0	0	2 500 000
	2022	Société PROINJECT-Groupe Poulina	3 000 000	0	0	0	3 000 000
	2023	Société GIPA-Groupe Poulina	3 000 075	0	0	0	3 000 075
		Total Participations Direct	8 500 075	0	0	0	8 500 075
			19 336 008	2 693 533	1 000 000	3 693 533	15 642 475

Note 3 Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **248 566** KD au 31/12/2023, contre un solde de **235 106** KD au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Affacturages Achats Domestique	234 438 631	216 725 470
Affacturages Achats Export	1 179 929	1 212 069
Affacturages Achats Import	2 368 083	1 812 363
Affacturages Effet à l'Encaissement	6 100 512	12 673 808
Affacturages Comptes Courants Adhérents Débiteurs	4 478 541	2 682 173
Total	248 565 696	235 105 882

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Effets à l'encaissement. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

Note 4 Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à **15 615** KD au 31/12/2023, contre un solde de **18 267** KD au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Agios réservés	1 069 569	1 150 895
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	13 334 086	16 023 819
Provisions Collectives	1 145 970	1 091 970
Provisions Pour Dépréciation Engagements Import	65 272	0
Total	15 614 897	18 266 684

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2023, se présentent comme suit :

Libellé	ANALYSE PAR CLASSE au 31/12/2023					
	A	B1	B2	B3	B4	TOTAL
	Actifs Courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	211 491 192	10 420 032	135 351	231 967	23 200 212	245 478 753
Garanties FDG	28 612 410	2 004 959	42 165	108 278	5 136 268	35 904 079
Garanties Financières	79 688	-	-	-	342 510	422 198
Assurance /Encours	-	-	-	-	71 517	71 517
Règlement en Plus + Règlement non affecté	122 070	3 707	95	1 097	446 738	573 706
ENCOURS GLOBAL	182 677 024	8 411 365	93 091	122 592	17 203 180	208 507 253
Engagements par signature	1 408 013	-	-	-	251 700	1 659 713
Assurance / EPS	1 404 976	-	-	-	-	1 404 976
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 037	-	-	-	251 700	254 737
TOTAL ENGAGEMENTS	182 680 061	8 411 365	93 091	122 592	17 454 880	208 761 990
Produits réservés	-	-	-	-	1 235 713	1 235 713
Provisions à base individuelle	-	-	18 618	61 296	10 827 086	10 907 000
Provisions additionnelle	-	-	-	-	2 412 981	2 412 981
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	18 618	61 296	14 475 780	14 555 694
ENGAGEMENTS NETS	182 680 061	8 411 365	74 473	61 296	2 979 100	194 206 296

Ratio des actifs non performants	0,04%	0,06%	8,36%
	8,46%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	20,00%	50,00%	82,93%
	82,37%		

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2023, à **8,46%** après radiation contre **10,6%** en 2022. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2023 à **82,37%** contre **81,9%** en 2022.

Note 5 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **4 122KD** au 31/12/2023, contre un solde de **3 518 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Personnel Avances & Acomptes	79 876	86 395
Etat Impôts et Taxes	1 409 840	1 383 389
Débiteurs Divers	11 894	
Produits à Recevoir Intérêts ATD SICAR	316 344	600 027
Produits à Recevoir /Com Import	18 482	
Charges Payées ou Comptabilisées d'Avance	2 026 685	1 367 214
Produits à Recevoir Commission Bancaire	12 770	12 770

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Produits à Recevoir Intérêts SICAR INVEST	23 702	21 166
Produits à Recevoir Intérêts EMP NAT 2014	22 000	22 000
Produits à Recevoir/PART BENEFC	14 373	14 373
Produits à Recevoir/REMB Sinistre	0	10 574
Produits à Recevoir/ Assurance Import	186 428	
Total	4 122 394	3 517 907

Note 6 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à **4 962 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **10 KD** au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
BNA Agence du Siège CPD	6 567	6 567
AMEN BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	263	208
Caisses	4 006	3 247
ATTIJARI BANK	4 098 573	
Placement Courant Lié au Cycle	852 950	
Total	4 962 436	10 098

Note 7 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à **46.571 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **42.566 KD** au 31/12/2022.

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre comme suit :

U : D

Désignations	2023	2022
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social	17 117	464
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	21 928 075	21 093 819
Résultats Reportés	1 807 697	201 150
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	40 252 889	37 795 433
Résultat de l'exercice	6 318 225	4 770 803
Total des capitaux propres avant affectation	46 571 114	42 566 236
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Valeur nominale de l'Action	5	5
Valeur actuelle de l'action	15,524	14,198

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

U : D

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2022	15 000 000	1 500 000	464	21 093 819	201 150	0	4 770 803	42 566 236
Résultats Reportés 2021					-201 150		201 150	0
Réserves Légales							0	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)				-2 165 819			2 165 819	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2022				3 000 075			-3 000 075	0
Réserves pour Fonds Social			80 000				-80 000	0
Dividendes						2 250 000	-2 250 000	0
Résultats Reportés 2022					1 807 697		-1 807 697	0
Solde Après Affectation au 31/12/2022	15 000 000	1 500 000	80 464	21 928 075	1 807 697	2 250 000	0	42 566 236
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-63 347					-63 347
Distributions de Dividendes 2022						-2 250 000		-2 250 000
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2022								0
Résultats 2023							6 318 225	6 318 225
Solde Avant Affectation au 31/12/2023	15 000 000	1 500 000	17 117	21 928 075	1 807 697	0	6 318 225	46 571 114

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +3 % passant de 42.566 KD fin 2022 à 46.571 KD fin 2023.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 KD fin 2009 à 46.571 KD au 31 Décembre 2023,

U : KD

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Avant affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827	34 727	35 828	37 795	40 253
Résultats de l'exercice	1 366	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 059	4 513	4 951	4 151	4 278	4 771	6 318
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778	38 878	40 106	42 566	46 571
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%	12%	3%	6%	9%

Note 8 Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à **37 868** KD au 31/12/2023, contre **35 697** KD au 31/12/2022:

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Fonds de Garantie	37 307 770	35 696 602
Passifs liés aux obligations IDR	560 038	
Total	37 867 808	35 696 602

- **Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à **37 308** KD au 31/12/2023, contre **35 697** KD au 31/12/2022 :

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Fonds de Garantie	37 307 770	35 696 602
Total	37 307 770	35 696 602

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

Note 9 Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **31 544** KD au 31/12/2023, contre un solde de **30 820** KD au 31/12/2022 :

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Comptes courants adhérents	29 167 951	29 044 519
Compte courant correspondant	2 376 052	1 775 156
Total	31 544 003	30 819 675

Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre non encore liquidés.

Note 10 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 608 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **9 706 KD** au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Affaturages Règlements en plus	168 646	227 042
Provisions Pour Congés à Payer	248 338	275 115
Etat Impôt & Taxes	3 136 992	2 341 001
Compte Courant Actionnaires	19	19
C.N.S.S	572 858	728 722
Créditeurs Divers	190 603	488 715
Produits Perçus ou Comptabilisés d'Avance	4 076 170	3 474 468
Charges à Payer	1 107 588	1 108 486
Provisions Pour Indemnité Départ DG	100 000	100 000
Provisions Pour Salaire à Payer	864 016	822 196
Provisions Pour Dépréciation Comptes Débiteurs	93 240	93 240
Provisions pour Dépréciation Ecart Engagements	7 022	7 022
Provisions Pour Instances Bancaires	35 921	35 921
Rémunérations Dues Au Personnel	1 405	
Provisions Pour Remboursement CNAM	5 205	3 899
Total	10 608 023	9 705 846

Note 11 Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à **134 686 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **120 542 KD** au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Intérêts Courus Non Echus	0	10 455
Emprunts à moins d'un an	31 000 000	1 290 000
Mobilisation des Créances	21 707 335	19 810 149
Escompte Effets	16 555 636	0
Certificats de dépôts	50 500 000	64 500 000
Banques	14 922 900	34 931 258
Total	134 685 871	120 541 862

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2023 se présente comme suit :

U :
KD

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général 1+2
Dettes Représentées par un titre	22 000	28 500	0	0	50 500	0	50 500
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	22 000	28 500	0	0	50 500	0	50 500
Certificats de dépôts	22 000	28 500			50 500		50 500
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	0	0	0	0	0		0
Emprunts Obligataires	0	0	0		0		0
Autres fonds empruntés	0	84 186	0	0	84 186	0	84 186
Crédit Direct		31 000			31 000		31 000
Ligne de crédit non mobilisable		14 923			14 923		14 923
Autres concours		38 263			38 263		38 263
Total	22 000	112 686	0	0	134 686	0	134 686

2.2 - Etat de Résultats

Note 12 Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à **8 304** KD au 31/12/2023, contre un **7 000** KD au 31/12/2022

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Commissions d'affacturages	7 969 158	6 751 871
Com. p. échéances impayées taxables	124 486	94 822
Com. sur signature Billet à ordre taxable	197 892	153 582
Com sur Report d'Echéance	89 080	66 150
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	-74 603	-60 344
Commissions d'Assurance	-2 209	-5 784
Total	8 303 804	7 000 298

Note 13 Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à **22 287** KD au 31/12/2023, contre un solde **17 756** KD au 31/12/2022

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Produits Financiers de Mobilisation	22 807 294	19 469 466
(+) Ppca n-1	3 474 468	2 448 490
(+) Agios n-1	1 150 895	463 047
(-) Ppca n	4 076 170	3 474 468
(-) Agios n	1 069 569	1 150 895
Total	22 286 918	17 755 640

Note 14 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 459** KD au 31/12/2023, contre un solde de **8 949** KD au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Intérêts Des Certificats de Dépôts	5 751 624	4 665 624
Intérêts MOB CCP AMEN Bank	842 486	442 145
Intérêts Crédit CMT BH	1 646 157	1 316 908
Commission de souscription	201 257	169 272
Emprunt Obligataire Intérêts	117 074	228 270
Emprunt Obligataire Autres Commissions	0	13 670
Autres commissions	349 394	310 256
Intérêts débiteurs comptes courants	1 828 418	1 242 297
Intérêts Crédit CMT BNA	703 424	568 818
Intérêts Crédit CMT ATTIJERI	210 000	
Datation Résorption des Charges à Répartir	5 329	10 686
Commission de Tenue de Registre des Val Mobilières	2 037	2 037
Produits Ant Compte Courant ATB	0	-10 256
Charges Financières Ex Antérieur ATB	51 098	-12 178
Charges Financières/Exercices Antérieures	878	
Intérêts des Comptes C BNA CPD	0	1 490
Frais d'Escompte Effets	750 253	
Produits Exercices Antérieurs CC AB	-355	
Total	12 459 074	8 949 040

Note 15 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique a gardé le même niveau que l'année précédente qui s'élève à 123 KD.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Profits non requérants	65 761	39 920
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations	57 000	83 000
Total	122 761	122 920

Note 16 Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 271 KD au 31/12/2023, contre un solde de 5 387 KD au 31/12/2022.

U : D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Salaires Mensuels	3 608 103	3 344 035
Primes à Payer	504 858	516 565
Provisions pour Congés Payés	-26 777	15 757
Assurance départ à la retraite	53 220	83 479
CNSS	781 618	684 299
Assurance Groupe	83 261	80 982
Indemnités de Stage	1 350	2 475
Habillement Personnel et Médecin de Travail	990	996
TFP	89 235	78 164
Total	5 271 251	5 386 535

Note 17 Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 771 KD au 31/12/2023, contre un solde 2 097 KD au 31/12/2022.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Achat de matières et fournitures	155 859	150 493
Loyers	46 891	40 726
Frais de Nettoyage et de syndic	41 950	38 441
Entretiens et réparations	35 420	41 563
Assurance	32 580	35 098
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 162	1 886
Formation et séminaires	0	26 440
Services informatiques	248 406	279 664

Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	352 771	382 337
Publicités, publications, relations publiques	37 145	10 330
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	159 820	153 999
Frais postaux et de télécommunications	31 480	60 504
Services bancaires et assimilés	31 228	22 309
Frais d'Adhésion FCI	25 157	24 710
Frais d'Adhésion APTBEF	12 580	11 421
Jetons de présence	206 252	307 500
Rémunération des Comités	192 188	232 500
Pertes non Récurrentes	3 593	2 521
T.C.L	65 907	52 938
Droits d'enregistrement et de timbres	1 127	2 166
Autres impôts et taxes	43 153	60 682
Frais de Missions	1 000	0
Pertes Non récurrentes/ Exercices antérieurs	0	82
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	6 444	119 345
Honoraires Assistance Mise En Place Normes IFRS	27 333	0
Règlement dossier fiscal	10 337	39 504
Autres Droits/ Exercices Antérieurs	0	45
Total	1 770 783	2 097 206

Note 18 Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève **321 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **1 015 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Données	Données
		retraitées	publiées
		Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	48 518	47 887	47 887
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	272 566	248 873	248 873
Dotation Provision Dépréciation Titres de Participations			664 533
Dotation PPD Comptes Débiteurs	0	54 109	54 109
Total	321 084	350 870	1 015 403

**Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf Note Changement de présentation)*

Note 19 Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **2 494 KD** au 31/12/2023, contre un solde de à **1 627 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Impôt sur les bénéfices	2 046 526	1 465 993
Provisions Pour CSS	223 664	161 098
Contribution Conjoncturelle au Budget de l'Etat	223 664	
Total	2 493 854	1 627 091

2.3 - Etat de Flux de Trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Note 20 Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **477 414 KD** au 31/12/2023 contre un solde de **410 682 KD** au 31/12/2022.

	U : D	
Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
BNA CCT	41 821 111	7 000 000
AMEN BANK	38 347 538	27 181 985
BH CCT	34 745 579	30 000 000
ATTIJERI BANK CCT	12 000 000	
CIL	98 500 000	105 500 000
CARTE	47 500 000	21 500 000
TANIT	21 000 000	31 000 000
ATD	50 000 000	86 500 000
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	15 000 000	11 000 000
BH OBLIGATAIRE	15 000 000	10 000 000
FAYCEL EL ANOUAR	19 000 000	21 500 000
CAPITAL OBLIGATAIRE	25 500 000	12 000 000
BH INVEST	13 000 000	4 000 000
BH SICAV	7 000 000	
SAMI BEN YOUSSEF	8 000 000	6 000 000
SONIA SOUKI	6 500 000	
Alya SOUKI	500 000	
Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
GO Sicav	5 000 000	8 500 000
HELA BRIGUI HAMIDA	7 000 000	1 000 000
MR AMOURI	2 500 000	
MAYODOR	2 000 000	2 000 000
CLINIQUE LES JASMINES	1 000 000	
BH CAPITAL	2 500 000	
COTIF	500 000	
BOUGUILA HACHEMI	500 000	500 000
DOUAGI MED NJA		2 500 000
PHENICIA		23 000 000
Salwa BEN ABDA	1 000 000	
ZIED RUISSI	2 000 000	
Total	477 414 228	410 681 985

Note 21 Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **451 240 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **375.803 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
AMEN BANK	2 915 084	2 802 999
ATTIJERI BANK CCT	8 000 000	

BH CCT	15 000 000	45 000 000
ATB	26 824 875	
ATD	53 000 000	89 000 000
BH INVEST	9 500 000	2 000 000
BH OBLIGATAIRE	20 000 000	9 000 000
BH SICAV	10 500 000	1 000 000
BNA CCT	35 000 000	12 000 000
CAPITAL OBLIGATAIRE	24 000 000	12 000 000
CARTE	36 500 000	21 000 000
CIL	109 000 000	96 000 000
DOUAGI MED NJA		1 000 000
FAYCEL EL ANOUAR	19 500 000	12 000 000
GO Sicav	4 000 000	8 500 000
MAYODOR	2 000 000	2 000 000
PHENICIA		23 000 000
SAMI BEN YOUSSEF	7 500 000	6 000 000
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	15 500 000	10 500 000
TANIT	33 000 000	23 000 000
CLINIQUE LES JASMIN	1 000 000	
DOUAGI	500 000	
COTIF	500 000	
MR AMOURI	2 500 000	
BH CAPITAL	1 500 000	
SONIA SOUKI	5 000 000	
BOUGUILA HACHEMI	500 000	
HELA BRIGUI HAMIDA	7 000 000	
ZIED RUISSI	1 000 000	
Total	451 239 959	375 802 999

Note 22 Sommes versées aux Fournisseurs et aux Personnels

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 456 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **11 310 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Personnel	2 779 806	2 551 618
Etat Impôt & Taxes	5 186 615	4 933 982
Fournisseurs et autres Tiers	4 489 835	3 789 615
Total	12 456 256	11 275 214

U :
D

Note 23 Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à **11 807 KD** au 31/12/2023, contre un solde de **8 137 KD** au 31/12/2022.

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Intérêts Certificats de dépôts	5 297 679	4 406 077
Autres Commissions & Intérêts	6 381 340	3 520 370
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	127 529	210 851
Total	11 806 548	8 137 298

U :
D

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Note 24 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **161** KD au 31/12/2023, contre un solde de **226** KD au 31/12/2022.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Matériel de Transport	116 210	195 424
Logiciel bureautique	15 905	
Agencement & installations générales	7 747	27 317
Mobilier & matériel de bureau	21 186	3 637
Total	161 048	226 378

Note 25 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.000 KD au 31/12/2023, contre le même solde au 31/12/2022.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Participation PROINJECT		3 000 000
Participation GIPA	3 000 075	
Total	3 000 075	3 000 000

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Note 26 Cession d'Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **1 276** KD au 31/12/2023, contre **1 357** KD au 31/12/2022.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
FG 2013+2014 SICAR INVEST		154 825
FG 2015 ATD	351 500	836 000
FG 2016 ATD		366 000
FG 2017 ATD	924 750	
Total	1 276 250	1 356 825

Note 27 Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.290** KD au 31/12/2023 contre le même solde au 31/12/2022.

U :
D

Désignation	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Emprunt obligataire UF 2018	1 290 000	1 290 000
Total	1 290 000	1 290 000

Note 28 Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

U :
D

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	4 962 436	4 109 486
PLACEMENT COURANT LIE AU CYCLE	852 950	
BH Agence CUN	0	
AMEN BANK AG CUN DEPENSES		
BNA agence du siège CDP	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	263	263
Actif	Bilan	Etat Flux
ATTIJERI BANK	4 098 573	4 098 573
Caisses	4 006	4 006
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	134 685 871	14 922 900
Intérêts Courus Non Echus		
Emprunts a1an	31 000 000	
Mobilisation des Créances	21 707 335	
Certificat de dépôt	50 500 000	
Banques	14 922 900	14 922 900
Escompte Effets	16 555 636	
Trésorerie Fin de Période	(129 723 435)	(10 813 414)

Note 29- Informations sur les parties liées :

30.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Par conséquent les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	Assurance	Actionnaire
CARTE VIE	CARTE	Assurance	Actionnaire
SEPCM	DOGHRI	Industrielle	Actionnaire
POULINA	PGH	Divers	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA
Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB

30 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2023, se présentent comme suit :

30.2.1- Transactions réalisées avec le Groupe BNA

❖ Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	2 205 272	Solde Créiteur
Euro	6 567	Solde Débiteur

❖ BNA Capitaux

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 D HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 D HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 1800 D.

❖ SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2023, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.156 KD répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours en KD	Conditions de rémunération
FG 2014	1 236	1 236	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	920	920	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 156	2 156	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 374 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 2.537 D HTVA.

30.2.2 Transactions réalisées avec le Groupe ATB

❖ Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	10 012 147	Solde Créditeur
Dinars	263	Solde Débitteur

❖ Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2023, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 50.000 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 848 KD.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement

à 2022, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2023, à 9.755 KD répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours En KD	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	2 743	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	2 647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours En KD	Conditions de rémunération
FG 2018	2 450	1 960	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	637	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	1 464	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	0	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	1 300	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	14 465	9 755	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 157 KD. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 317 KD.

30.2.3 Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	2 360 554	Solde Crédeur
Dinars	146 342	Solde Crédeur

30.2.4 Transactions réalisées avec la CARTE VIE

Au cours de l'année 2023, la CARTE VIE a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 39 000 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 837 KD.

30.2.5 Transactions réalisées avec la CARTE

Au cours de l'année 2023, la CARTE a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 8 500 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 371 KD.

UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2023, toutes branches confondues s'élève à **202 KD**.

30.2.6 Transactions réalisées avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM »,

UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturation avec recours avec les conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	2.300 KD
Fonds de Réserves (10%)	230 KD
Commission d'Affacturation	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+4

L'encours actuel est de 2.264 KD avec un fonds de réserves de 231 KD. Le volume des factures achetées s'élève à 4.030 KD et les différentes commissions perçues s'élèvent à 44 KD.

30.2.7 Transactions réalisées avec le GROUPE POULINA GROUP HOLDING

- ❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2021 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet BBM du groupe Poulina

(Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **2.460 KD**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année

❖ Le conseil d'Administration en date du 11 Mars 2022 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet PROINJECT du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **3.000 KD**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année

❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2023 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :

- Montant : **3.000 KD**
- Durée 7 ans
- Echancier de remboursement : 50% 6eme Année et 50% 7eme Année

Note 31-Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 8 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ils ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de **261 277 KDT** et un bénéfice net de **6 318 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier

s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 mars 2024.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système

de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI**

**Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- ❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2023 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet GIPA du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : 3.000 KDT
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

- ❖ L'émission par UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ATD SICAR filiale de l'ATB, La CARTE et La CARTE VIE totalisant les montants suivants :

Souscripteurs	Montant	Intérêt Brut
ATD SICAR	50 000 000	847 847
LA CARTE	8 500 000	370 992
LA CARTE VIE	39 000 000	837 362
TOTAL	97 500 000	2 056 201

Le détail relatif aux différentes émissions est en annexe.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ Le conseil d'Administration en date du 11 Mars 2022 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet PROINJECT du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : 3.000 KDT
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

- ❖ Le conseil d'Administration en date du 10 Mars 2021 a autorisé la Société une prise de participation direct au projet BBM du groupe Poulina (Actionnaire de 2% au capital d'UNIFACTOR) avec les conditions suivantes :
 - Montant : 2.460 KDT
 - Durée 7 ans
 - Echancier de remboursement : 50% 6ème Année et 50% 7ème Année

- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2023, toutes branches confondues s'élève à 202 KDT.

- ❖ UNIFACTOR a conclu des conventions avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fonds à capital risque détaillées comme suit :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

FG 2016	1 830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	1 300	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	14 465	

Les différents fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à 316 KDT et 157 KDT.

- ❖ UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fonds à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 236 KDT et 920 KDT, la société SICAR INVEST perçoit :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2014	1 236	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	920	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 156	

Les deux fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à 3 KDT et 12 KDT.

- ❖ UNIFACTOR a confié à la Société BNA Capitaux la tenue de ses registres de titres de capital et de titres des créances.
En contrepartie du service rendu, UNIFACTOR règle à la BNA Capitaux une rémunération annuelle forfaitaire de :
 - Mille Dinars (1.000DT) pour la tenue du registre des obligations.
 - Huit Cent Dinars (800 DT) pour la tenue du registre des actions.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1 Janvier 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Les charges comptabilisées au titre de l'année 2023, s'élèvent à 1.800 DT.

- ❖ UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturage avec recours avec les

conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	2 300 MD
Fonds de Réserves (10%)	230 MD
Commission d'Affacturage	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+4%

L'encours actuel au 31 décembre 2023 est de 2 264 KDT avec un fonds de réserves de 231 KDT. Le volume des factures achetées s'élève à 4 030 KDT et les différentes commissions perçues s'élèvent à 44 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 125.383 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 28 Avril 2023, pour une enveloppe nette de retenue à la source d'un montant de 180.000 Dinars net.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité Exécutif de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 28 Avril 2023, sur proposition du conseil et a été fixée pour une enveloppe nette de retenue à la source de 153.750 Dinars.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	607 730	356 507	398 439	398 439
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000		-
Provisions pour congés payés	38 987	38 987		
Total	646 717	495 494	398 439	398 439

Tunis, le 18 Avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI

Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI